

COMMUNE DE BEAUMONT

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 26 juin 2009 à 21 heures

Présents : Pascal WALDSCHMIDT, André AUDIBERT, Dany DECAVATA, Jean-Rémi DURAND-GASSELIN, Georges LEMOINE, Annie MAHIEUX, Jacques MATHIEU, Jacqueline MIELLE, Laurence RIEU, Marie Aimée THERME.

Secrétaire de séance : Jean Rémi DURAND GASSELIN

ORDRE DU JOUR

MISE EN CONFORMITE SOURCE DE MALAVAL

Après le diagnostic du réseau AEP, la commune poursuit la nécessaire modernisation de ce réseau. Après les sources de La Roche et de La Môle, les prochains travaux de mise en conformité des sources porteront sur la source de Malaval. La procédure commence par une étude qui sera réalisée par un hydrogéologue, suivie d'une enquête publique.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le maire présente une modification du budget 2009 pour ajuster le budget au coût réel des travaux réalisés au cimetière, pour un montant de 800 euros.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

ECHANGE DE TERRAINS A ISSAC

Mr Jean Marc Delplace échange avec la commune une série de parcelles situées à Issac. Pour la commune, cet échange a pour objectif d'améliorer la structure foncière de la propriété communale de Fabrou.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

PROJET POUR UN LYCEE EN ARDECHE MERIDIONALE

Considérant que l'éloignement des lycées est un obstacle à l'égalité des chances telle que doit la garantir l'enseignement public, la commune réclame la construction d'un lycée et demande que soit étudiée la possibilité de coupler cette construction avec la nécessaire reconstruction du collège de la Beaume de Joyeuse, pour constituer une Cité Scolaire. ***Cette délibération est aussi présentée aux autres communes de l'Ardèche méridionale.***

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR`

Le Maire présente au conseil des factures impayées à ce jour et jugées irrécupérables. ***Après débat, le conseil décide que certaines de ces factures sont annulées, c'est-à-dire inscrites en non valeur.***

QUESTIONS DIVERSES

Château de Logères

La commune de Joannas a rompu le bail emphytéotique par lequel le comte de Logères lui confiait le château. L'association qui anime actuellement le château rencontre les communes voisines pour envisager la reprise de ce bail dans un cadre intercommunal - le comte de Logères serait favorable à une telle solution.

Le conseil municipal de Beaumont serait favorable à une telle démarche intercommunale, sous réserve de préciser ce projet, et en particulier d'en vérifier les coûts prévisionnels.

Stationnement place du chef lieu

- Pour mémoire, à l'initiative des habitants du chef lieu et après concertation entre eux, le maire a pris un arrêté municipal, le 18 août 2008, réglementant le stationnement sur la place du chef lieu. Il s'agit de valoriser l'espace architectural, en chassant le plus possible les voitures vers les places de stationnement créées sur les deux versants.
- ***Après débat, le conseil municipal délibère favorablement pour l'installation d'une signalétique et de mobilier urbain (bancs, barrières), qui matérialiseront la zone réglementée.***

ORDURES MENAGERES

DES OBJETS « A JETER » ont été déposés au Blat dans le conteneur à ordures verts. La commune rappelle que ces conteneurs ne doivent recevoir que les ordures ménagères ordinaires, et ces objets « à jeter » doivent être apportés par les particuliers à la déchetterie intercommunale de Joyeuse. De tels dépôts sont INTERDITS et il n'est pas acceptable que ce soit l'employé communal qui les ramasse et les apporte à Joyeuse. Si nécessaire, les personnes ayant des « objets à jeter » et des difficultés de transport peuvent s'adresser à la Mairie.

Calendrier de l'été

- **3 juillet à 17h**, salle communale : **projet de logements communaux au Blat** : réunion publique avec l'équipe d'architectes et la Fondation de France
- **1er Août à 10h30**, salle communale : **réunion publique d'information** à l'intention des habitants de la commune (présentation des actions et des projets du conseil municipal) suivie d'un apéritif
- **15 août à 19h**, place du chef lieu : **banquet communal**
- **En juillet : concerts, musique et théâtre** au chef lieu, soutenus par la commune : Les 10 et 11 : Fête du Ron Purri, le 18 : Musiques et Paroles Buissonnières, le 27 : La Beaume en Musique, le 28 : la Cie des Fous Sans Blanc (théâtre).

Fin de la séance à 23h

Site de la Commune : www.pays-beaumedrobie.com ,
où vous pouvez lire, entre autres informations, le compte-rendu des derniers Conseils Municipaux.

Adresse électronique de la Mairie : mairie.beaumont07110@orange.fr

Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie (compte-rendu du Conseil Municipal, annonces de manifestations, informations diverses) **peuvent le demander par courrier électronique**
Leur adresse ne sera pas communiquée à des tiers